Malakoff, le 15 juin 2015

Décision n° 2015-48 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE

La Directrice générale de l'établissement public de la défense,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'établissement public de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la circulaire RDFF1500763C du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le courrier de l'UNSA en date du 13 janvier 2015 désignant ses représentants au CHSCT;

Vu le courrier de la CGT en date du 13 mai 2015 désignant ses représentants au CHSCT ;

Vu le courrier de FO en date du 15 mai 2015 désignant ses représentants au CHSCT,

Décide :

Art. 1er - La composition de ce comité est fixée comme suit :

1° Représentants de l'administration :

Président : Mme Nathalie Hanet ;

Responsable ayant autorité en matière de ressources humaines : M. Laurent Jugeau.

2° Représentants du personnel :

Listes	Titulaires	Suppléants
UNSA	M. Sébastien Marchal	M. Patrick Seiller
	Mme Nadine Duflot	M. Henri-Paul Houssin
	Mme Sylvia Skoric	M. Patrick Reynaud
UGFF-CGT	Mme Nadine Sachot	M. Christian Drouard
	M. Christophe Liberale	M. Stéphane Janszen
FO	Mme Sandrine Laveau	Mme Akila Dahmani

3° M. Jean-Pierre Lagrange, médecin de prévention,

4° M. Jean-Paul Rendu, conseiller de prévention

M. Christophe Mondon, conseiller de prévention

5° Mme Stéphanie Herrig, inspecteur santé et sécurité au travail.

Art. 2 - La présente décision abroge la décision n° 2015-11 du 6 février 2015 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'EPIDE.

Art. 3 - Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mis en ligne sur le site internet de l'établissement.

NATHALIE HANET